

SALLES-LA-SOURCE

Les Amis de la cascade satisfaits

L'association qui lutte contre l'exploitation de l'eau qui alimente la cascade de Salles-la-Source, par le propriétaire d'une usine hydroélectrique, vient de remporter une nouvelle victoire devant les tribunaux.

L'association, en effet, n'arrivait pas à se procurer certains documents concernant le respect de la procédure d'autorisation d'exploitation, malgré des demandes répétées devant la commission ad hoc.

L'association s'est donc tournée vers le tribunal administratif de Paris qui vient de lui donner raison. Ces documents devront lui être transmis dans les plus brefs délais.

L'Etat, en outre, a été condamné à verser la somme de 1 035 euros aux Amis de la cascade.